

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRÉ II

SECRETARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**DECISION MUNICIPALE N° 19 /DM/CAN2/SG/2026 PORTANT ATTRIBUTION DU
MARCHE POUR LA SENSIBILISATION MEDIATIQUE EN MATIERE DE PREVENTION
ET DE SECURITE ROUTIERES A TRAVERS LES RADIOS LOCALES DANS LA
COMMUNE DE NGAOUNDERE II**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 2^{ème},
MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} ;

Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}.

Vu le Décret n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur UM Donnacien, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;

Vu l'arrêté n°000102/A/MINDDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua;

Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II^{ème},

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Ets EMMERGENCY, BP : Ngaoundéré, sont Adjudicataires du marché relatif à la sensibilisation médiatique en matière de prévention et de sécurité routières à travers les radios locales dans la Commune de Ngaoundéré II, d'un montant de **15.000.000 (Quinze millions) FCFA TTC**.

Délai de livraison : Deux (02) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDERE, 22 OCT 2026

Ampliations :

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

LE MAIRE



Yohann Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2ème

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRE II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDÉRE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**COMMUNIQUE N° 19 /C/CANII/SG/2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE
L'AVIS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE EN PROCEDURE D'URGENCE
N°03/AONO/CAN2/CIPM/2026 du 14/09/2026 RELATIF AU PROJET DE SENSIBILISATION
MEDIATIQUE EN MATIERE DE PREVENTION ET DE SECURITE ROUTIERES A
TRAVERS LES RADIOS LOCALES DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDÉRE II**

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}, Maître d'ouvrage
Communique :

Les Ets **EMMERGENCY**, BP : **Ngaoundéré**, sont Adjudicataires du marché relatif à la
**sensibilisation médiatique en matière de prévention et de sécurité routières à travers les
radios locales dans la Commune de Ngaoundéré II**, objet de l'avis d'appel d'offre en
procédure d'urgence N°03/AONO/CAN2/CIPM/2026 du 14/09/2026 pour un montant de
15.000.000 (Quinze millions) FCFA TTC.

Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **deux (02) mois** à
compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le
directeur de ces Ets, est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au
secrétariat du Maire de la Commune de Ngaoundéré II pour en recevoir notification.

Fait à Ngaoundéré, le **22 OCT 2026**

Le Maire
Maitre d'ouvrage

AMPLIATIONS :

- ARMP /AD
- DDMINMAP;
- CIPM /C NDÉRE II;
- AFFICHAGE;
- CHRONO/ ARCHIVES



Y. J. J. Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2^{ème}